2099 81

58362

TRIBUNAL DE COMMERCE
21 JAN. 2000
GREFFE 15000 AURILLAC

ABEIL S.A.
Société Anonyme au capital de 370.290F.
Siège Social : ZAC DE BARADEL - 15000 AURILLAC
RCS AURILLAC B 405 820 622

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 26 FEVRIER 1999
PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 26 février 1999 à 11 h 00 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration par lettre du 10 Juin 1999.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hugues-Arnaud MAYER, Président du Conseil d'Administration.

Est nommé scrutateur de l'Assemblée le membre disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : la Société Financière du Pont Rouge représentée par Madame Pascale MAYER.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour secrétaire :

Monsieur Claude NORMAND.

La Société CASTEL-JACQUET et Associés, Commissaires aux Comptes, régulièrement convoquée n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 37026 actions sur les 37029 formant le capital et ayant le droit de vote.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société.

- une copie de la lettre de convocation adressée aux Actionnaires, ainsi qu'une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes.

- la feuille de présence.

- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée doit délibérer :

Ordre du jour

- Nomination du Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant.

.../...

RESOLUTION UNIQUE - NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DE SON SUPPLEANT

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Pierre MATHONNIER demeurant à Aurillac, Avenue Georges Pompidou et aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant, Madame Catherine DELPUECH demeurant à Aurillac, rue Pasteur.

Monsieur Pierre MATHONNIER, qui succède au Cabinet ERNST & YOUNG Audit représenté par Monsieur François HILLY, démissionnaire, après avoir remercié les actionnaires de la confiance qui lui est témoignée et avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour exercer son mandat, a accepté les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue dans l'année 2001 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Madame Catherine DELPUECH, qui succède à Monsieur Dominique THOUVENIN, démissionnaire, après avoir remercié les actionnaires de la confiance qui lui est témoignée et avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour exercer son mandat, a accepté les conditions qui viennent de lui être conférées.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue dans l'année 2001 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait, certifié conforme, du procès-verbal de la présente Assemblée, aux fins d'accomplir toutes les formalités de publications prévues par la loi.

Le Président,

Le Scrutateur

Le Secrétaire